

## ANIMATION DU DOCOB « TOURBIERE ET LAC DE LOURDES »

### COMITE DE SUIVI N° 25

13/12/2021, 14h30

Visioconférence

#### Compte-rendu

NOM	STRUCTURE	PRESENCE
Mme PREVOST	Adjointe au maire de Lourdes, Présidente du Comité de Pilotage	Visio
Mme POULAIN	Représentante de Monsieur le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost	Visio
Mme DEVELAY	DREAL Occitanie	Visio
Mme BABILLOTE	DREAL Occitanie	Visio
M SUTTER	DDT65, chef du service Biodiversité	Visio
Mme DEJEANNE	DDT65, Chargée de mission Natura 2000	Visio
M PRUD'HOMME	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Visio
Mme FILLET	AREMIP, CATZH	Visio
M PARDE	AREMIP	Visio
M DESJOUIS	Eleveur de vaches lourdaises et naturaliste indépendant	Visio
M SOULET	Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie	Visio
M RIGALEAU	AAPPMA des pêcheurs lourdais et du Lavedan	Visio
M LATUGA	Nature en Occitanie	Visio
Mme KRILOFF	Office Français de la Biodiversité 65	Visio
Mme SAZATORNIL	PLVG	Visio
Mme MANSANNE	PLVG	Visio
Mme DELGA	Président de la Région Occitanie	Excusée
Mme DUBIE	Députée des Hautes-Pyrénées	Excusée
M CAZAUX	Président de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées	Excusé
Mme SOROSTE	Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	Excusée
M.BRICAULT	France Nature Environnement	Excusé

Mme PREVOST, Présidente du comité de suivi depuis décembre 2020, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Elle rappelle l'étendue du réseau Natura 2000 en France, avec plus 1750 sites occupant 13% de la surface de la métropole. De plus, l'Occitanie est la première région française sur le plan de la biodiversité. Pourtant, la biodiversité reste mal connue du grand public, ce terme restant plutôt flou. Pour 2022, elle souhaiterait que la tourbière de Lourdes soit une vitrine pour rendre les enjeux de biodiversité visibles et accessibles à tous.

Mme PREVOST laisse la parole à Mme MANSANNE, qui annonce l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama.

Le diaporama projeté en séance est téléchargeable sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante : [http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)

## ORDRE DU JOUR

- Actions de gestion 2021 : pâturage extensif, création d'un corridor écologique, lutte contre les espèces invasives
- Suivi et cartographie des habitats d'intérêt communautaire 2020
- Actions de suivi 2021 : niveaux d'eau, fadet des laïches
- Sensibilisation et communication
- Programme d'actions prévisionnel pour 2022

## 1 ACTIONS DE GESTION 2021

### 1.1 PATURAGE EXTENSIF (ACTION CR3)

Mme MANSANNE annonce que deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été signés pour la période 2021-2022. Un premier contrat est porté par l'AREMIP : il concerne la partie centrale (chevaux barthais et les vaches lourdaises) et la partie sud-est (ovins) de la tourbière. Le second contrat a été signé par le CEN Occitanie (vaches highlands) sur la partie nord-est. Celle-ci est découpée en 3 parcs qui sont ouverts progressivement durant la saison de pâturage. (cf carte sur le diaporama)

Ces deux contrats reprennent les grands objectifs et modalités des précédents contrats pour le pâturage. Ont été ajoutés le débroussaillage manuel d'arbres de grande taille sur la partie nord-est et la refonte du ponton d'accès à la partie centrale (partie amont du ponton). La prise en compte du fadet des laïches et de son cycle de vie est primordiale dans le déroulement de cette action de gestion.

Mme MANSANNE laisse la parole aux porteurs des contrats afin qu'ils présentent l'action de pâturage 2021.

Sur la partie Nord-est, M. SOULET précise que 6 vaches ont été présentes entre le 11 août et le 4 octobre sur les parcs 1 et 2 (cf carte sur le diaporama). Elles ont été enlevées de la tourbière plus tôt que les années précédentes en raison d'un engorgement important du milieu (été pluvieux) et d'un risque d'altération de la végétation. Le chargement moyen a été de 0.34 UGB/ha/an sur l'ensemble de la zone, avec une pression de pâturage plus faible que celle projetée sur le parc n°2 (0.10 UGB/ha/an).

L'opération de débroussaillage manuel des plus gros arbres n'a pas pu être réalisée cette année mais reste prévue début 2022.

Sur la partie sud-est, M. PARDE informe les participants de la réussite du pâturage ovin pour sa seconde année (16 chèvres durant 32 jours). Il diffuse des vidéos de l'action de ces animaux, avec un impact très fort sur la bourdaine (écorçage) et les ronces ainsi que la lysimaque. Il propose d'étendre le périmètre d'intervention de ces animaux.

M. PARDE poursuit en indiquant que 4 chevaux ont pâturé la partie centrale de la tourbière entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 27 octobre (57 jours). Deux exclos ont été installés pour préserver des habitats favorables à la ponte du fadet des laïches (ancienne zone de test de décapage et pointe sud-est de la partie bombée – cf carte sur le diaporama).

Toujours sur la partie centrale, M DESJOUIS explique que le pâturage de ses 4 vaches lourdaises s'est bien déroulé. Les abreuvoirs ont été remplis une fois en début de pâturage, la pluie régulière a ensuite permis l'alimentation en eau des animaux.

Le ponton d'accès n'a pas pu être restauré. La ville de Lourdes, qui fournit gracieusement les piquets d'acacia nécessaires au ponton, sera contactée prochainement pour assurer une refonte du ponton au premier semestre 2022.

## **1.2 CREATION D'UN CORRIDOR ECOLOGIQUE (ACTION CR4)**

Mme MANSANNE rappelle que les derniers suivis du Fadet des laïches sur la tourbière ont montré que la dynamique de la population était en baisse et que les individus se cantonnaient à la lisière de la partie centrale uniquement. Depuis 2020 le papillon n'est plus observé sur la partie nord-est qui était pourtant sa zone de ponte historique. Entre les deux parties, la fermeture par les ligneux et la cladiaie semble constituer un obstacle de franchissement pour le Fadet. Les partenaires techniques se sont entendus pour ouvrir un couloir de circulation entre ces deux parties, avant la période de vol du Fadet (15 juin).

La zone étant une cladiaie, une « dérogation espèce protégée » a été déposée pour la fauche du marisque et accordée par la DREAL. Cette dérogation est valable pour la période 2021-2022.

Ce couloir débouche côté nord-est sur les clôtures séparant les parc n°2 et 3 qui sont régulièrement entretenues, permettant donc le maintien d'un habitat ouvert et potentiellement favorable au papillon. Il a également été décidé de positionner le couloir de circulation à l'extrémité de la zone boisée gagnant du terrain afin de freiner cette dynamique et contenir les rejets sur la zone. Le tracé du couloir est rectiligne ; d'une longueur de 50 mètres et d'une largeur de 10 mètres pour éviter les zones ombragées qui compromettraient le franchissement du Fadet.

La brigade verte du PLVG est intervenue par fauche manuelle les 14 et 15 juin. L'entretien du corridor est prévu pour 2022. L'opération est réalisée sur fond propre du PLVG.

M PARDE ajoute que la tourbière a été brûlée durant de nombreuses années par les riverains, ce qui empêchait le développement d'obstacles aux déplacements du papillon.

## **1.3 LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES (ACTION CR11)**

Suite à la découverte de la spirée du japon dans la cladiaie ouest en 2014, la lutte contre cette plante invasive se poursuit chaque année par arrachage manuel des pieds identifiés. L'animatrice Natura 2000 est intervenue cette année le 8 juillet, avec l'aide du technicien de rivière du PLVG. 8 pieds ont été arrachés dont un seul

mature, prêts à monter en graine et plus facilement repérables. Mme DEJEANNE s'interroge sur l'évolution du nombre de pieds de spirée arrachés. Mme MANSANNE explique que ce nombre fluctue selon les années mais que pour le moment le foyer semble contenu puisqu'aucun pied n'a été localisé en dehors de la zone. Pour le moment, la dynamique d'invasion est maintenue sur la tourbière. M PARDE propose de faucher la zone concernée pour pouvoir visualiser et enlever la totalité des pieds (même les plus jeunes) et leur système racinaire (autant que possible). Il signale également la présence du raisin d'Amérique en bordure du site. Mme MANSANNE prend note de cette information.

Concernant la régulation des ragondins, une campagne était prévue en 2021, toujours en partenariat avec l'association des chasseurs piégeurs. Un problème de matériel n'a pas permis sa réalisation. Elle sera donc à renouveler en 2022. La question de l'impact de cet animal sur le site est posée. M PARDE indique que le ragondin consomme le Marsique.

La discussion s'engage sur les différentes espèces invasives identifiées sur le site. M DESJOUIS indique que l'écrevisse américaine est présente sur le lac. M RIGALLEAU confirme cette information puisqu'un nombre important d'écrevisse investit les frayères artificielles à sandre gérées par les pêcheurs. La tortue de floride est également référencée. M PARDE indique qu'il faudrait avoir une vigilance particulière lors de l'introduction de poissons dans le lac car les larves d'écrevisses se développent sur les branchies des poissons et pourraient être introduites par ce biais. M RIGALLEAU répond que les poissons introduits font l'objet d'un suivi sanitaire qui devrait permettre d'écarter ce risque. M LATUGA s'interroge quant à l'impact de ces invasives sur les espèces et habitats de la tourbière. M SOULET explique que les écrevisses peuvent potentiellement impacter les invertébrés aquatiques, dont l'Agrion joli, espèce rare en Occitanie (2 localités seulement), qui utilise les habitats de la tourbière au bord du lac. M DESJOUIS explique que l'étang de Brenne s'est doté d'une « brigade contre les écrevisses » et que celles-ci peuvent être limitées par l'introduction de poissons carnassiers. Se pose alors la question de l'impact de ces poissons sur les invertébrés aquatiques...

Compte tenu de la richesse et de la complexité des échanges, il est convenu de réunir un groupe de travail sur la problématique des invasives en 2022.

Sur le plan des financements, Mme DEVELAY entend l'alerte donnée au sujet des espèces invasives par rapport à la biodiversité. Cependant, il faudra prouver leur impact sur les espèces et/ou habitats inscrites au FSD du site pour prétendre à des financements Natura 2000 sur d'éventuelles actions de régulation.

En marge de ces discussions, M PARDE souhaiterait connaître le devenir de la station d'*iris sibirica*, espèce protégée introduite par un particulier sur la tourbière, qui n'est pas son milieu d'origine. M PRUD'HOMME explique qu'une démarche est en cours auprès de la DREAL et du CNPN (Conseil National du Patrimoine Naturel) pour qu'une décision officielle soit prise. Dans cette attente, la personne concernée a été sensibilisée sur le sujet.

## 2 SUIVI ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Mme MANSANNE rappelle que la méthodologie de suivi des habitats d'intérêt communautaire a été revue en 2016 et les premiers relevés réalisés la même année. Une fréquence de 2 ans a été définie pour ces suivis : des relevés ont donc été effectués en 2016, 2018 et 2020. Le cabinet biotope a été retenu par le PLVG, maître d'ouvrage de l'opération. Ce travail a abouti à la mise à jour de la cartographie des habitats en 2020. L'objectif final est d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et leur évolution.

Les méthodologies utilisées pour le suivi et la cartographie des habitats sont détaillées puis les principaux résultats présentés (cf *diaporama*). 9 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés et leur état de conservation a été évalué, comme présenté dans le tableau ci-contre :

Habitats	Etat de conservation moyen à l'échelle du site
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (UE 7150)	Bon ou Favorable
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (UE 7210*)	Moyen ou altéré
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> ) (UE 3110)	Moyen ou altéré
Tourbières de transition et tremblantes (UE 7140)	Moyen ou altéré
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (UE 6430)	Moyen ou altéré
Tourbières hautes actives (UE 7110*)	Mauvais ou dégradé
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> ) (UE 6410)	Mauvais ou dégradé
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (UE 3130)	Mauvais ou dégradé
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (UE 4020*)	Mauvais ou dégradé

La suite du travail consistait à définir puis hiérarchiser les enjeux de conservation des habitats. Mme MANSANNE explique la méthode utilisée (cf *diaporama*) puis présente les résultats de cette hiérarchisation à l'aide du tableau ci-dessous :

Habitat naturel d'intérêt communautaire	Statut HIC	Note statut HIC	Enjeu régional de restauration	Note enjeu régional	% site Tourbière	Note % site Tourbière	EC 2012	EC 2020	Note évolution EC	Σ Notes	Enjeu de conservation
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> )	IC	0	Fort	4	6,96	3	Bon	Mauvais	4	11	Fort
7110* - Tourbières hautes actives	PR	1	Fort	4	17,73	3	Moyen	Mauvais	3	11	Fort
7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	PR	1	Moyen	3	14,13	3	Excellent	Moyen	4	11	Fort
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	IC	0	Fort	4	0,04	1	Bon	Moyen	3	8	Moyen
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	IC	0	Moyen	3	0,001	1	Bon	Mauvais	4	8	Moyen
4020* - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	PR	1	Moyen	2	0,71	1	-	Mauvais	1	5	Moyen
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	IC	0	Moyen	2	0,014	1	Bon	Moyen	3	6	Moyen
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	0	Moyen	3	0,06	1	-	Moyen	1	5	Faible
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC	0	Moyen	3	2,67	2	Mauvais	Bon	0	5	Faible

Concernant la cartographie, M PARDE remarque qu'une zone de marisque n'a pas été rajoutée, comme demandé en réunion technique. Mme MANSANNE va se rapprocher de Biotope pour éclaircir ce point.

Pour la suite de cette action, Mme MANSANNE précise que le volet « sig » de la cartographie doit encore faire l'objet d'une validation par les services de la DREAL. Mme DEVELAY explique que ce travail revient au Conservatoire Botanique, après saisie officielle par le PLVG.

La fréquence des futurs suivis est ensuite discutée. Mme MANSANNE propose une durée de 6 ans, qui paraît suffisante pour observer les évolutions des habitats (en l'absence de perturbation particulière) et qui permettrait de se caler sur la fréquence de rapportage national des données Natura 2000. Un suivi ciblé sur les ligneux serait à mettre en œuvre en parallèle. M PARDE est réservé quant à cette fréquence, estimant que dans un contexte d'évolution climatique, il est nécessaire de suivre plus souvent les habitats. M PRUD'HOMME explique qu'il paraissait pertinent d'augmenter la fréquence de suivi par rapport au recul que l'on a sur l'évolution des habitats. M LATUGA propose l'idée de suivre les transects plus régulièrement. Pour M SOULET, une fréquence de 3 ans pourrait être un compromis. La question de la fréquence devra être rediscutée ultérieurement en groupe de travail technique.

M PARDE regrette l'absence de suivi sur le lac, qui fait partie intégrante du site Natura 2000. Mme MANSANNE explique que la priorité a été donnée aux habitats d'intérêt communautaire, qui à l'heure actuelle se situent sur la tourbière. De plus, elle rappelle qu'une prospection aquatique a été réalisée il y a quelques années par le Conservatoire Botanique. M PRUD'HOMME développe en expliquant qu'il ne reste que très peu de végétation sur le lac. Une station à littorale a tout de même été repérée à fleur d'eau dans une propriété privée. Il conviendra de localiser précisément cette station en 2022 pour l'ajouter à la cartographie. Pour M PARDE, il existe une potentialité d'habitats avec des racines de phragmite localisées sur le bord côté tourbière. Il serait intéressant d'inventorier les habitats potentiels du lac.

M LATUGA demande si les macrorestes ont été étudiés sur la tourbière, car cette donnée est toujours intéressante pour mieux comprendre l'évolution d'un site aussi complexe. Mme MANSANNE répond qu'une carotte avait été extraite par l'équipe de M GALOP du CNRS. Ce dernier, contacté il y a quelques années, lui avait indiqué que la carotte n'avait pas été expertisée faute de moyens financiers. Il serait opportun de recontacter M GALOP afin de vérifier que cette carotte a été conservée avant de réfléchir à une potentielle étude.

## 3 ACTIONS DE SUIVI 2021

### 3.1 SUIVI DU FADET DES LAICHES (ACTION S3)

Mme MANSANNE expose les résultats du suivi par transects fixes réalisé en 2021. Les 5 prospections réalisées ont permis 8 observations seulement entre le 28 juin et le 16 juillet. Les papillons ont été localisés uniquement en périphérie de la zone centrale, la partie nord-est n'étant toujours pas utilisée.

C'est donc une nouvelle année décevante pour la population sur le site. Les conditions climatiques peu favorables du printemps ont pu impacter les populations de papillons et les prospections ont été perturbées par l'alternance de phases ensoleillées, orageuses et ventées. Selon M PARDE, en extrapolant les observations, l'effectif de la population est de 74 individus, ce qui est faible mais pas catastrophique. M LATUGA souhaiterait connaître les effectifs lors des années antérieures. M PARDE indique que l'effectif tournait autour des 300 au moment des suivis réalisés par l'AREMIP de 2009 à 2012.

Compte tenu des résultats de ce suivi, l'étude de la population par Capture-Marquage-Recapture prévue en 2022 est repoussée. Il convient toutefois d'accentuer le suivi par transect pour préciser les données. Pour cela, il est convenu d'augmenter la fréquence de passage sur les 6 transects, avec deux passages par semaine durant

la période de vol. La question des moyens humains se pose. M LATUGA indique que des bénévoles de l'association Nature en Occitanie pourront se rendre disponibles pour appuyer le dispositif de suivi.

M PARDE a pris l'initiative de se rapprocher de l'OPIE pour un avis sur les études menées sur le fadet des laïches sur la tourbière de Lourdes. Il souhaite faire part du courrier de l'OPIE sur le sujet. Dans cet écrit, il est notamment conseillé de démarrer les prospections plus tôt dans l'année. Il lui est demandé de transmettre ce courrier aux partenaires.

M LATUGA s'interroge sur les causes possibles de la raréfaction du Fadet sur la partie centrale, puisqu'il n'y a pas de ligneux. En comparaison, certains sites assez boisés abritent de belles populations de fadet des laïches. M SOULET explique qu'en effet les ligneux peuvent être favorables aux papillons qui peuvent se mettre à l'abri du soleil et des prédateurs. La problématique pourrait venir d'une altération hygrométrique et/ou d'une diminution de la surface d'habitats de reproduction par fermeture du milieu, en particulier en zone nord-est, qui aurait pu avoir un impact sur la dynamique globale de la population sur le site. Par ailleurs, les dynamiques de populations d'insectes fluctuent, des populations avec de faibles densités arrivent parfois à se maintenir. Il est très difficile de se prononcer en l'état actuel des connaissances.

M DESJOUIS souligne le paradoxe de l'évolution de la population du Fadet des laïches sur le site : en début de gestion, quand peu d'actions avaient été menées en sa faveur, le papillon se portait bien. Aujourd'hui, malgré toutes les mesures investies en sa faveur, la population semble s'effondrer.

M PARDE rebondit en rappelant que les opérations de fauche en mosaïque testées à Lourdes et préconisées par Lhonoré, sont très favorables au fadet. Il faudrait selon lui revenir à un pâturage plus extensif. De son point de vue, la prédation du papillon par les libellules et les araignées peut être favorisée sur les parties fauchées sous les clôtures de la zone nord-est. M SOULET ne partage pas cet avis sur la prédation, il n'existe pas, à sa connaissance, de référence sur des populations de papillon fragilisées par de la prédation. M SOULET pense qu'il s'agit plutôt d'une problématique liée à l'habitat de reproduction.

M LATUGA demande si des prospections ont été réalisées sur la tourbière du « bouscat », située sur la commune de Lamarque-Pontacq. M SOULET répond qu'il a déjà parcouru cette zone sans y trouver de Fadet. De nouvelles prospections pourraient être réalisées à l'occasion.

### **3.2 SUIVI DES NIVEAUX D'EAU EN CONTINU (ACTION S1)**

Il s'agissait de mettre en place le suivi en continu des niveaux d'eau sur le lac et la tourbière, grâce à l'installation de sondes à enregistrement automatique. 3 sondes ont été installées dans les piézomètres situés sur différentes parties de la tourbière. 1 sonde a été installée sur le lac, devant la station de pompage. 1 baromètre a été placé au niveau du pluviomètre du golf.

Les données sont enregistrées toutes les 15 minutes. Elles doivent être relevées manuellement sur le terrain à l'aide d'un ordinateur et d'un logiciel spécifique. Pour le moment un pas de temps de relève de 3 mois est prévu par le PLVG.

## **4 SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

Mme MANSANNE présente les actions de communication réalisées cette année : 2 sorties grand public animées par le CPIE, un chantier participatif « vie citoyenne et jeunesse de Lourdes » (débroussaillage ligneux) ; une animation lors de la fête de la vache et de la brebis lourdaises. Mme PREVOST ajoute la visite de la tourbière par deux artistes en résidence à Lourdes.

## 5 AUTRE POINT ABORDE

M PARDE informe les participants de l'intervention du lycée de Masseube pour restaurer une partie de la roselière sur la partie est de la tourbière. Mme MANSANNE lui indique qu'elle serait intéressée par davantage d'information sur cette intervention : date, nombre d'élèves, méthodologie, cartographie, photographies etc.

## 6 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2022

Mme MANSANNE liste les actions proposées pour l'année suivante :

- **Actions de gestion**

- 2nde année pour les deux contrats pâturage portés par l'AREMIP et le CENMP
- Entretien du couloir de circulation du fadet par fauche (PLVG)
- Débroussaillage partie CEN (contrat N2000)
- Espèces invasives : lutte par arrachage de la spirée du japon, renouveler le partenariat avec les chasseurs-piégeurs pour la lutte contre le ragondin, information sur les plantes invasives auprès des agents communaux qui s'occupent de l'entretien des espaces verts aux abords du site. Groupe de travail sur la thématique.
- Protection de la zone à nénuphars : un dispositif sera posé pour préserver cette zone de la navigation. Mme PREVOST estime que les bouées sont plus adaptées qu'une ligne d'eau initialement envisagée (problématique d'entretien). Sur ce sujet, M DESJOUIS indique qu'il a observé des pêcheurs très près des nénuphars. M RIGALLEAU s'étonne de cette observation car la zone est classée en pêche interdite entre janvier et juin pour préserver les frayères artificielles à sandre.

- **Suivis/Etudes**

- Analyse des données issues des sondes d'enregistrement des niveaux d'eau et analyse de la qualité de l'eau. La réalisation de ces analyses est conditionnée par la transmission des produits et des périodes de traitement du golf. En effet, la connaissance du nom des molécules utilisées est indispensable pour cibler correctement les molécules dans les analyses. M PARDE conseille de différencier les prélèvements des piézomètres. M RIGALLEAU indique que des analyses ont été réalisées par la fédération de pêche. Mme MANSANNE explique qu'elle se rapprochera de la fédération pour en savoir plus mais qu'il s'agit sûrement d'analyses complémentaires à celles projetées.
- Suivi population du fadet des laïches et suivi de ses habitats de reproduction
- Suivi de l'impact du débroussaillage et du pâturage
- Identification des piquets de suivi : suite à l'intervention de M PARDE, Mme MANSANNE le sollicite pour une visite de terrain commune afin d'identifier certains piquets datant des suivis de l'AREMIP.

- **Animation et communication**

- Animations grand public et scolaire
- Infosite : la question d'une version numérique se pose. Il est proposé de maintenir une version papier en limitant le tirage, qui serait couplée à une version numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Rédaction : Emilie MANSANNE, PLVG

Validation : Cécile PREVOST, Présidente du Comité de Suivi